

parties n'alent, avant le plaidoyer, ouvertement consenti de faire l'examen devant la Cour du ressort, des causes au-dessus de cette somme et moins de £ 10:— Lorsque tel consentement n'aura point été préalablement donné et enregistré dans les minutes, les parties attendront l'arrivée et le jugement d'un des juges des Plaidoyers communs dans leur circuit ordinaire.

Q U A R T O;

Les Emolumens seront pris dans la dite Cour conformément au tarif qui suit. Une copie au net et lisible d'icelui (avec une traduction en Français) sera toujours affichée dans une partie éclairée de la dite Cour.

Les Honoraires des Commissaires seront également partagés entre ceux qui siégeront à la Cour.

Pour une première proposition (*motion*) } £. - 2 - 6
au rapport de la poursuite, - - - }

Pour sortie de chaque exécution plus - - - 0 - 5 - 0

Emolumens du Greffier.

Pour l'entrée de chaque cause - - - - 0 - 0 - 2

Pour l'ordre et le sceau - - - - - 0 - 0 - 4

Pour l'établissement de la cause dans les }
minutes - - - - - } 0 - 2 - 6

Pour l'établissement de la défense - - - 0 - 2 - 6

Pour chaque audition ou jugement - - 0 - 0 - 2

Pour défauts enregistrés - - - - - 0 - 0 - 10

Pour exécution - - - - - 0 - 1 - 0

Pour aveu de satisfaction - - - - - 0 - 0 - 6

Arrêt pour non comparution - - - - 0 - 0 - 10

Pour ordre *Sabbana* - - - - - 0 - 0 - 3

Pour paiement d'argent en Cour, par livre }
courant - - - - - } 0 - 0 - 4

Pour enregistrement de chaque ordre - - 0 - 0 - 6

Pour ordre d'emprisonnement, pour faute ou }
déobéissance - - - - - } 0 - 0 - 6

Pour chaque recherche de minutes afin }
d'obtenir un extrait - - - - - } 0 - 0 - 2

Pour

Pour l'es
mots

Pour fig

Pour ap

Pour app
devan

Pour ch

Pour ch
ou des

Pour tra
par m

POUR L.

Jacob M

Pascal J

Joseph C

Peter L

James R

John Ep

John Va

Jean Ma

J. Bte.

POUR

Hugh M

Co

Obadiah